

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21 octobre 2020

Dossier complet le :

27 octobre 2020

N° d'enregistrement :

F. 974.12.P.00328

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une installation de valorisation de sous-produits de poissons - ZAC de l'ECOPARC- Site du Port (974)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VALOBIO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur TESSIER, Gérant de la société VALOBIO

RCS / SIRET

8 2 0 5 3 3 9 2 5 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Le projet se situe dans la catégorie 1 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement : Installation classée pour la protection de l'environnement	Cf. Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet Rubrique ICPE 2730 soumise à autorisation : traitement de sous-produits d'origine animale (poissons uniquement) avec une capacité de traitement > à 500 kg/j. La capacité de traitement maximale envisagée sera de 10 t/j.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf. Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet pour plus de détails.

La société VALOBIO souhaite créer une unité de valorisation de sous-produits de poissons par la méthode de l'hydrolyse enzymatique en milieu acide. Celle-ci consistera en la récupération des sous-produits de poissons de catégorie 3 issus principalement de la pêche industrielle pour transformer cette matière première en un hydrolysate de poisson. Le produit fini ainsi fabriqué sera soit un fertilisant « bio » soit un bio stimulant pour l'agriculture. Le process permettra de traiter les sous-produits de poissons de manière efficace pour une bonne liquéfaction et un Hydrolysate de qualité.

Les principales activités exercées sur le site sont donc les suivantes :

- Collecte des matières premières (sous-produits de poissons) auprès des fournisseurs ;
- Réception et entreposage des matières premières - sous-produits de poissons au sein de deux chambres froides;
- Production. Il n'existera pas de produits intermédiaires, car un processus démarré ira jusqu'au produit fini. Notons que l'avancée des matières sera réalisée dans une démarche premier entré, premier sortie ;
- Conditionnement. Les produits finis seront ensuite transférés en contenants de 1000 ou 220 l sur une zone dédiée ;
- Entreposage des produits finis dans une zone dédiée et adaptée en zone propre.

4.2 Objectifs du projet

La société VALOBIO souhaite créer une installation permettant de recycler et valoriser des sous-produits de poissons en fertilisant biologique et bio stimulant.

Pour se faire, elle collectera des sous-produits de la pêche industrielle arrivant surgelés et ponctuellement des produits frais d'autres acteurs. Le rachat des sous-produits de poissons aux mareyeurs, pêcheurs professionnels permettra de les inciter à ramener et valoriser cette matière au travers d'une démarche d'économie circulaire.

Le projet s'inscrit pleinement dans une démarche écologique grâce à la valorisation de sous-produits issus de la pêche. De fait, cela engendre une action « zéro déchet » en mer ainsi que la réduction d'un des facteurs du risque requin à la Réunion.

Cette action reflètera sur les Pêcheurs une image positive d'acteurs écoresponsables de la ressource halieutique et permet d'aller vers une pêche durable.

Au niveau économique, la société VALOBIO permettra l'emploi direct de sept personnes dans l'usine.

La production de 3 600 tonnes par an de fertilisant bio et bio stimulant, permettra de réduire le besoin d'importations réunionnaises de fertilisant, actuellement de 27 000 tonnes par an. Le prix de vente de ce fertilisant sera moins cher que celui du marché « bio » et équivalent au prix qu'une référence classique l'urée. Ce coût réduit, offrira à l'agriculteur plus de capacité financière pour son exploitation. Notons que le process mis en œuvre sur le site n'existe pas à ce jour sur l'île de la Réunion.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à la création d'un bâtiment de 590 m² de surface de plancher ainsi qu'en la création de voiries interne avec la mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales (réseaux, séparateur d'hydrocarbures).

Le projet s'implante sur des surfaces déjà artificialisées/remaniées et planes, n'impliquant pas de terrassements significatifs et permettant un équilibre déblais / remblais (ZAC ECOPARC).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des sous-produits entrant dans l'établissement seront des sous-produits (têtes, nageoires, queues, arêtes, peaux, et viscères) de poissons de catégorie 3 (ou de la mer, crustacés possibles).

Pour ce faire, Valobio disposera de deux véhicules à froid négatif permettant de collecter les matières premières (sous-produits de poissons) qui seront principalement congelées auprès des acteurs de la pêche industrielle. Une pesée et un contrôle visuel de qualité seront préalablement réalisés lors de la collecte.

Aucune ouverture des caisses ne sera réalisée en extérieur.

En phase exploitation, les activités projetées seront les suivantes :

- Collecte des matières premières (sous-produits de poissons) auprès des fournisseurs ;
- Réception et entreposage des matières premières – sous-produits de poissons au sein de deux chambres froides ;
- Production. Il n'existera pas de produits intermédiaires, car un processus démarré ira jusqu'au produit fini. Notons que l'avancée des matières sera réalisée dans une démarche premier entré, premier sortie ;
- Conditionnement. Les produits finis seront ensuite transférés en contenants de 1000 ou 220 l sur une zone dédiée ;
- Entreposage des produits finis dans une zone dédiée et adaptée en zone propre.

La localisation de ces aménagements et équipements associés est présentée par le plan du projet en Annexe 4.

Le process projeté ayant un taux de recyclage et de valorisation de 1 : 1, aucun effluent liquide associé ne sera généré. Le process ne générera donc aucun rejet aqueux (exceptées des eaux de lavage des équipements).

Dans le cadre de ce projet, la gestion des eaux pluviales du site, intégrant également le confinement des eaux d'extinction d'un éventuel incendie ou d'éventuels déversements accidentels, a été entièrement prévue afin de prendre en compte l'ensemble des modifications envisagé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE soumise à autorisation environnementale avec procédure d'étude d'impact au cas par cas. Le site est soumis à autorisation au titre des ICPE pour la rubrique 2730 avec une capacité de traitement supérieure à 500 kg/j. La capacité de traitement maximale envisagée sera de 10 t/j.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le site projeté sera implanté en totalité sur la parcelle cadastrale BK 132 de la commune du Port, d'une superficie totale de 3 539 m ² L'ensemble des activités projetées sera réalisé au sein d'un bâtiment d'une superficie d'environ 590 m ² .	Parcelle : 3 539 m ² Bâtiment : 590 m ² local déchet : 8,50m ² Espace voirie : 802,00 m ² Espace vert : 1999,50 m ² Espace perméable : 139 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3 impasse de Doha, au niveau de l'ECOPARC de la commune du Port (974)

Coordonnées géographiques¹ Long. 76° 8' 23,5" 7 Lat. 32° 17' 37" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté par VALOBIO n'est pas implanté au droit d'une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Port et a fortiori le site projeté par VALOBIO ne sont pas classés en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté par VALOBIO n'est pas implanté au droit d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. En effet, l'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche du projet est situé à plus de 30 km au Sud-Est ; il s'agit de l'arrêté FR3800691 « Bras de la Plaine »
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Port est située dans le périmètre de la Loi littoral. Toutefois, le site projeté par VALOBIO n'est pas implanté dans un site « littoral » ni dans les 50 pas géométriques ni dans la zone de recul vis-à-vis du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté par VALOBIO n'est pas implanté dans un parc naturel ni une réserve naturelle (nationale ou régionale) ou zone de conservation halieutique. Aucun de ces éléments n'est présent à proximité immédiate du site projeté, la réserve naturelle nationale de l'étang de Saint-Paul est située à environ 4 km de la zone de projet et le parc national de la Réunion est situé à environ 500 m de celui-ci.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Réunion est dotée d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (1ère échéance) approuvé le 21 août 2018. La commune du Port est concernée par les infrastructures routières de la RN1, RN4, RN7 et RN1001. En revanche le site n'est pas situé dans la zone de bruit de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site projeté par VALOBIO. Aucun monument historique (inscrit ou classé) n'est présent à proximité du projet. Ainsi, aucun périmètre de protection (rayon de 500 mètres autour du monument) ne concerne le projet. Aucun site patrimonial remarquable n'est présent sur la commune du Port et a fortiori au droit du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté par VALOBIO n'est pas implanté au droit d'une zone humide. La zone humide la plus proche (Etang de Saint-Paul) est située à environ 4 km de la zone de projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Port est concernée par : -un PPR multirisques inondation et mouvements de terrain -un PPRT lié au dépôt de stockage d'hydrocarbures de l'établissement SRPP Cf. Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet §2.5. Risques naturels et risques technologiques PPR multirisques approuvé par AP n°401 du 26 mars 2012 PPRT de SRPP approuvé par AP n°2014-3714 SG/DRCTCV du 12 juin 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est répertorié au droit du terrain projeté et dans un rayon de 2 km autour de celui-ci.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'étang Saint Paul – Plaine des Galets ». Cependant, aucun puits de pompage ne sera présent sur le site. Le projet sera compatible avec les dispositions de protection des ZRE (il n'engendra pas de prélèvement d'eaux et qu'il fera l'objet d'une gestion de ses effluents liquides).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé à l'intérieur des périmètres de protection de captages AEP. Aucun point de prélèvement d'eau ne se situe à l'aval hydraulique direct du site projeté selon les informations obtenues par la BSS et l'ARS OI. Le seul point de prélèvement d'eau répertorié à proximité du site est un point d'Alimentation en Eau Industrielle situé en latéral hydraulique du site et n'est donc que peu vulnérable vis-à-vis des activités du site projeté.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun zonage au titre de la protection des monuments historiques et sites classés et inscrits.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de La Réunion ne possède aucun site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est recensé au droit ni autour du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en eau potable par le réseau communal du Port. L'eau potable sera principalement utilisée pour le nettoyage de la ligne de process et du petit matériel, les besoins sanitaires et l'arrosage des espaces verts. Aucun puits de pompage des eaux souterraines ne sera présent sur le projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne généreront aucun rejet liquide lié au process. Seules des eaux de nettoyage de la ligne de process, des eaux pluviales, des eaux usées sanitaires seront générées dans le cadre du projet. L'étude de principe de la gestion des eaux projetée du site a fait l'objet d'une note technique spécifique qui intègre également dès la conception la gestion des eaux d'extinction d'un incendie pouvant survenir sur le site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas excédentaires en matériaux, le projet sera équilibré en terme de déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas déficitaires en matériaux, le projet sera équilibré en terme de déblais/remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une ZAC (zone industrielle), déjà anthropisée et qui montre un intérêt écologique et agricole mineur. Par ailleurs, aucune zone d'inventaire ou protégée n'est recensée au droit du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de La Réunion ne possède aucun site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis le fait que la commune du Port soit concerné par loi littoral, le site n'est pas situé sur des zones à sensibilité particulière.</p> <p>Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans une zone d'activité, zone déjà largement anthropisée et qui montre un intérêt écologique et agricole mineur.</p> <p>Par ailleurs, le projet est localisé en dehors de tout espace naturel protégé et agricole.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRT de l'établissement SRPP.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site projeté est implanté dans la zone de prescriptions (en zone bleu) du PPRn prévisibles de la commune du Port et en dehors de toute zone d'interdiction. En effet, selon ce PPRn, le site projeté est localisé dans la zone de prescription rB2 « aléa moyen inondation et aléa faible à modéré mouvement de terrain ». L'indice « r » marque le fait que des travaux de réduction de l'aléa ont été réalisés. Cf. Annexe 7. § 3.3.1 Risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun scénario d'exposition des populations riveraines n'a été retenu dans le cadre du projet. Par ailleurs, le site sera régulièrement entretenu et nettoyé et les déchets seront correctement gérés et stockés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité engendra des déplacements (routier) pour la réception des matières premières et l'expédition des produits finis.</p> <p>Concernant le trafic routier, celui-ci sera négligeable au vu du trafic actuel sur la RN1 notamment.</p> <p>Cf. Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet § 3.4.1 Déplacements / Trafic</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les principales activités projetées à l'origine d'émissions sonores peuvent être liées à la circulation des engins et véhicules (apports et expéditions des déchets) et à la manutention des produits (chargement, déchargement) ainsi qu'aux équipements (notamment compresseur). Cf. Annexe 7 : §3.4.2. Emissions sonores</p> <p>Le site est situé dans une ZAC, il est donc concerné par des nuisances sonores des industriels voisins et des voies de circulation avoisinantes.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'acheminement des matières premières (MP) se fera via des véhicules à froid négatif fermés. Les MP réceptionnés sur le site seront principalement congelées et arriveront conditionnées dans des caisses étanches fermées par couvercle, limitant ainsi les odeurs. Elles seront entreposées dans des chambres froides et intégrées directement dans un process fermé.</p> <p>Le site projeté est implanté au sein d'une ZAC dont les activités sont axés « déchets », avec la présence d'un site de compostage en bordure du site projeté par VALOBIO. Cf. Annexe 7 : §3.4.3 Odeurs</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les équipements projetés (compresseur, réacteur, etc.) seront construits pour éviter les nuisances vibratoires, à la fois pour un souci environnemental, de sécurité et de santé mais également pour assurer leur pérennité. Ils seront implantés dans un bâtiment sur une dalle béton. De ce fait, ils ne feront l'objet d'aucune source continue ou à impulsions répétées de vibrations pouvant occasionner des nuisances pour les riverains.</p> <p>Cf. Annexe 7. §3.4.4. Vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des infrastructures du projet ne sera réalisé que pour répondre au strict besoin de l'exploitation. Les émissions lumineuses seront donc très restreintes. En effet, il est prévu un éclairage extérieur sur le pourtour du bâtiment ainsi que sur les parkings. Il sera réalisé par des projecteurs ou des lampadaires dirigés vers le sol et permettra d'éclairer les terrains projetés. La voie d'accès au site dispose de l'éclairage public urbain de la ZAC.</p> <p>Cf. Annexe 7. §3.4.5. Emissions lumineuses</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission atmosphérique canalisée. En effet, l'ensemble du process s'effectuera alors dans des enceintes fermées (réacteur, etc.) sans dégagement d'odeurs ni rejets atmosphériques. Les principaux rejets atmosphériques seront des rejets diffus, à savoir les gaz d'échappement (notamment le dioxyde de carbone) liées à la circulation des véhicules transitant sur le site (camions de livraisons et d'expédition, etc.).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage des équipements et sols et domestiques seront collectées, traitées avant rejet dans le réseau des eaux usées communal. Les eaux pluviales des voiries seront collectées et traitées (séparateur) avant rejet dans le réseau des eaux pluviales de la ZAC. Les autres eaux pluviales (toitures perméables espaces verts) propres non polluées seront directement infiltrées dans le sol. Ces rejets font l'objet de conventions de raccordement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le process projeté ayant un taux de recyclage et de valorisation de 1 : 1, aucun effluent liquide associé ne sera généré. Le process ne générera donc aucun effluent liquide.</p> <p>Seules des eaux de lavage des équipements et sols et domestiques seront générées et seront collectées, traitées avant rejet dans le réseau des eaux usées communal. Ce rejet fait l'objet d'une convention de raccordement. Cf. Annexe 7. §3.5.2. Rejets liquides</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations du site ne généreront que peu de déchets. Les résidus éventuels liés au process (arêtes, etc.) seront remis en circulation dans le process au niveau du broyeur afin d'être traités. La gestion des divers déchets du site sera une priorité. VALOBIO mettra en place une gestion organisée et maîtrisée des déchets générés sur le site. Il disposera de zones et d'équipements de stockage adaptés aux types de déchets générés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément de patrimoine, architectural, culturel, archéologique et paysager n'est présent dans l'environnement du site. Le projet s'implante dans un paysage périurbain marqué par une activité industrielle. Il s'inscrit dans l'enveloppe de la ZAC et ne remettra pas en cause la dynamique paysagère du site et de ses abords. La société Valobio prendra les dispositions appropriées qui permettront d'intégrer le projet et le nouveau bâtiment associé dans le paysage. Son objectif étant de concevoir son projet en respectant les contraintes d'urbanisme applicables.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la zone d'activité, zone déjà largement anthropisée et qui montre un intérêt écologique et agricole mineur. Par ailleurs, il est localisé en dehors de tout espace naturel protégé et agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Seuls les projets des années 2019 et 2020 (consultation en juin) situés sur la commune du Port seront pris en compte. Les 2 projets suivants ont été recensés :

- Projet de reconstruction du quai « Poste 1 » du Port Ouest. Avis publié le 6 août 2019 - site MRAe ;
- Projet de renouvellement d'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Buttes du port ». Avis publié le 9 juillet 2019 - site MRAe et le 22 juillet 2019 - site DREAL.

Toutefois, aucun effet cumulé n'est identifié avec ces projets en raison de la nature des activités projetées (reconstruction du quai « poste 1 », renouvellement d'exploitation de carrière), de leur éloignement à plus de 1,5 km du projet et de leur situation géographique, permettant ainsi d'écarter les interactions de ces projets en termes de nuisances et de trafic routier notamment pour la ZAC.

Pour conclure, aucun effet cumulé n'est à prévoir avec l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas depuis le 1^{er} janvier 2019 sur la commune du Port.

Cf. Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet §4. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets existants

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site disposera d'un réseau séparatif permettant de collecter et de séparer les eaux usées des eaux pluviales, dimensionné selon les règles de l'art. Le bâtiment sera fermé et couvert. Une convention a été établie entre la société VALOBIO et le concessionnaire du réseau afin d'accepter les eaux de nettoyage de la ligne de process et du petit matériel et sols du site. L'étude de principe de la gestion des eaux projetée du site a fait l'objet d'une note technique spécifique qui intègre également dès la conception la gestion des eaux d'extinction d'un incendie pouvant survenir sur le site. Le process projeté ayant un taux de recyclage et de valorisation de 1 : 1, aucun effluent liquide associé ne sera généré. Le process ne génèrera donc aucun rejet aqueux. Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission atmosphérique canalisée. En effet, l'ensemble du process s'effectuera alors dans des enceintes fermées sans dégagement d'odeurs ni rejets atmosphériques.

Valobio prendra les dispositions appropriées afin d'intégrer le projet et le nouveau bâtiment associé dans le paysage. Son objectif étant de concevoir son projet en respectant les contraintes d'urbanisme applicables. Il a donc fait l'objet d'un PC validé. Cf. Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet §3 Incidences du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

VALOBIO est une entreprise réunionnaise innovante dont le rayonnement local est le fait d'une production en économie circulaire en récupérant des sous-produits de la mer pour les valoriser en fertilisant pour la terre et donc une incidence écologique favorable. Notons que le process qui sera mis en œuvre sur le site n'existe pas à ce jour sur l'île de la Réunion. Le process projeté ayant un taux de recyclage et de valorisation de 1 : 1, aucun effluent liquide associé ne sera généré. Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission atmosphérique canalisée. L'ensemble du process s'effectuera alors dans des enceintes fermées sans dégagement d'odeurs ni rejets atmosphériques. Le projet s'inscrit au sein de l'ECOPARC sur la commune du Port dans une ZAC dont les activités sont axés « déchets ». Il s'agit d'une zone déjà anthropisée avec un intérêt écologique mineur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Présentation, sensibilité environnementale et incidences du projet. Le process présenté dans cette annexe est confidentiel.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Paul, Henri-Philippe TESSIER - Directeur de Valobio le, 20 octobre 2020.

Signature



